

# Concours Maisons Fleuris de la Haute-Garonne



En tant que particulier, vous pouvez  
participer au concours des Maisons Fleuris  
de la Haute-Garonne 2023

Bulletin de participation

Je soussigné(e) : .....

Adresse : .....

..... 31470 Saint-Lys

Téléphone : .....

E-Mail : .....

**Souhaite participer au concours des Villes et Villages Fleuris de la Haute-Garonne 2023.**

**J'ai pris connaissance et accepte le règlement du concours, se trouvant au recto de ce document.**

Fait à Saint Lys, le.....2023

Signature :

Le bulletin d'inscription est à retourner au plus tard le mercredi 21 avril 2022 à 12h, à l'accueil de la Mairie ou à envoyer par email à l'adresse suivante : [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)



Concours organisé par  
le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

# Extrait du règlement du concours des Maisons Fleuris de la Haute-Garonne 2023

**Art. 7 - Le concours est ouvert aux seuls habitants des communes inscrites au concours départemental des Villes et Villages Fleuris :**

**- Peuvent y participer les maisons d'habitations, les commerces, les Offices du Tourisme, les campings, hôtels, restaurants et les écoles...**

**- Les maisons fleuries des communes éliminées du concours ne seront pas visitées par le jury.**

**Art. 8 - La sélection des 5 particuliers est laissée à l'initiative des communes, qui doivent communiquer une liste de cette sélection lors de l'inscription (liste comportant nom, prénom et adresse complète de chaque participant). Si, lors de l'inscription, cette liste n'est pas communiquée, le jury ne tiendra pas compte des maisons individuelles.**

**Art. 9 – La sélection ne doit pas dépasser 5 participants.**

**Art. 10 – Les jardins, balcons et terrasses des maisons fleuries doivent impérativement être visibles de la rue.**

**Art 11 – Le palmarès se compose de trois lauréats par commune.**